



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 074-257401729-20240702-D2024_05_24-DE

S²LOW

DELIBERATION

2024 05 22

Séance du mardi 2 juillet à 18h15 au siège du SIGETA

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 18/06/2024

Annulation comité défaut quorum : 25/06/2024

Nouvelle convocation : 25/06/2024

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 6

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : 6

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, GILET Laurent, LAVOREL Joëlle, MAGNIN Alban, METRAL Christelle, MIVELLE Laurent.

Excusés : CLAUDE Josette, COTTET Danielle, DE VIRY François, DEMONCEAU Henry, MAGNIN Jean-Louis, PUGIN André, RANNARD Paul, SAFONOVA Léna, SAUGE Pascal, SEVE François, VERDONNET Christian, VINCENT Carole (Suppléante).

Absents : AYEB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, MARTINEZ Julian, MORETTON Yannick SCHUFFENECKER Anthony.

Secrétaire de séance : BELMAS Jean-Pierre

Objet : CREANCES ADMISES EN NON VALEURS

Le SGC d'Annemasse propose l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables suivantes



Emettre au nom de la collectivité un mandat typé NON VALEUR au 6541 avec comme Numéro de la liste 6973831915 pour un montant total de 3812,29 €

Personne morale de droit privé - Société	4 pièces pour 3812,29 €
300 divers	3 pièces pour 3807,34 €
302 ordre de reversement	1 pièce pour 4,95 €
Combinaison infructueuse d actes	3 pièces pour 3807,34 €
RAR inférieur seuil poursuite	1 pièce pour 4,95 €
Inférieur strictement à 100	1 pièce pour 4,95 €
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0 pièce pour 0 €
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	3 pièces pour 3807,34 €
Supérieur ou égal à 5000	0 pièce pour 0 €
2021	1 pièce pour 4,95 €
2019	3 pièces pour 3807,34 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2019	T-9999981	7588	ALLIANZ VUKICEVIC P	300-divers	1 219,76	1 219,76	Combinaison infructueuse d actes	
2019	T-9999976	7588	ALLIANZ VUKICEVIC P	300-divers	1 268,13	1 268,13	Combinaison infructueuse d actes	
2019	T-9999975	7588	ALLIANZ VUKICEVIC P	300-divers	1 319,45	1 319,45	Combinaison infructueuse d actes	
2021	T-5839671011		RETIF	302-ordre de reversement	79,58	4,95	RAR inférieur seuil poursuite	
					TOTAL	3 812,29		

Les recherches et les poursuites engagées par les services de la direction départementale des finances Publiques n'ont pas permis de recouvrer les créances.

L'assemblée délibérante à l'unanimité décide :

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables de listées ci-dessus d'un montant total de 3812.29€

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BELMAS

La Présidente,
Christelle METRAL

